



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# A31 Bis

Au cœur du sillon lorrain

**SECTEUR NORD**  
RICHEMONT – FRONTIÈRE  
LUXEMBOURGEOISE

# DOSSIER DE PRESSE

Mardi 20 février 2024

[a31bis.fr](http://a31bis.fr)

# 1/ Le gouvernement acte la poursuite des aménagements du secteur nord du projet A31bis

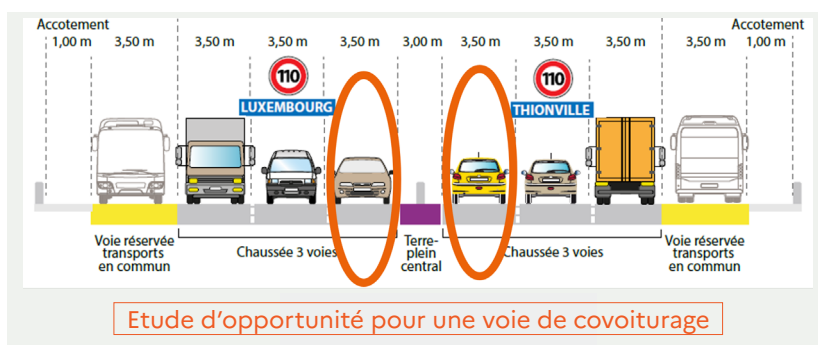
## L'importance de l'aménagement du secteur nord du projet A31bis est confirmée

Le projet A31bis vise la mise à niveau générale de l'autoroute A31 afin de répondre au besoin de mobilité, en complément des autres modes de transports le long du Sillon lorrain.

Entre le sud de Thionville et la frontière luxembourgeoise, la conjonction d'un trafic pendulaire très dense, en augmentation constante du fait de l'essor du travail transfrontalier, ainsi que d'une fonction majeure pour l'échange de marchandises, nécessite de transformer l'autoroute. L'objectif est de satisfaire les besoins de mobilité actuels et futurs et de contribuer au développement économique ainsi qu'à la desserte du territoire.

## Les aménagements prévus tiennent compte des enseignements de la concertation

Entre le nord de Thionville et la frontière luxembourgeoise, l'élargissement de l'autoroute existante à 2x3 voies et sa mise à niveau environnementale sont prévus sur 12,4 km afin de fluidifier le trafic aux heures de pointe en réduisant les temps de parcours. De plus, la décision demande que « les études engagées soient poursuivies de façon coordonnée avec le Grand-Duché du Luxembourg », afin de prévoir « l'expérimentation d'une voie dédiée au covoiturage » sur l'une de ces trois futures voies de circulation. En complément, « la mise en place de voies réservées aux transports en commun sur l'espace réservé à la bande d'arrêt d'urgence » est confirmée pour accompagner le développement du transport collectif par cars transfrontaliers.



Profil en travers de l'autoroute A31 élargie entre Thionville et la frontière luxembourgeoise

Dans la traversée de Thionville et de Terville, la configuration actuelle de l'A31 ne permet pas d'ajouter de voies supplémentaires. Aussi, une nouvelle section à 2x2 voies en tracé neuf via le fuseau de la variante F4 (comportant un tunnel de 2,2 km de long) est prévue. Une attention particulière sera apportée à la limitation des nuisances de la construction et du fonctionnement du tunnel. En amont, l'élargissement sur place à 2x3 voies de l'A30 entre le nœud de Richemont et la section neuve de l'A31bis est aussi confirmé.

De plus, « la conception des échangeurs de Sainte-Agathe au sud de la section neuve, et de l'Etoile au nord, sera adaptée pour conserver autant que possible [...] les mouvements de desserte des territoires traversés par l'autoroute A31bis ».

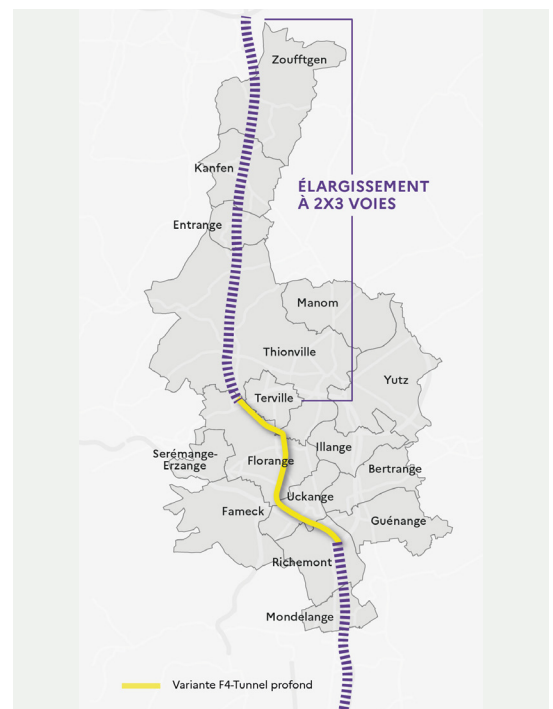


Schéma de principe de la variante F4

La décision précise également que le projet « fera l'objet d'une démarche d'amélioration environnementale continue, afin de rechercher toute mesure permettant d'en réduire les impacts, tout en répondant au besoin de mobilité exprimé et reconnu ».

## La décision du gouvernement s'appuie sur les enseignements tirés du bilan de la concertation publique qui est publié en même temps

Le projet A31bis a déjà fait l'objet d'un débat public organisé en 2015 par la Commission nationale du débat public (CNDP) et d'une concertation publique locale en 2018 et 2019.

Une nouvelle phase de concertation publique dédiée au secteur nord du projet A31bis s'est déroulée du 21 novembre 2022 au 3 février 2023. Deux garants nommés par CNDP, Jean-Michel Stievenard et Luc Martin, se sont assurés de la qualité de la concertation.

A la suite de la concertation, l'Etat, maître d'ouvrage de l'opération, publie maintenant son bilan. Il a pour objectif de rappeler les modalités d'information et d'échanges mises en œuvre au cours de

la concertation, de présenter le bilan chiffré de la participation et de synthétiser les échanges et les avis exprimés par le public. Il se conclut par les enseignements que le maître d'ouvrage tire de la concertation et les engagements ou réponses que l'Etat apporte aux garants de la CNDP qui ont formulé des préconisations dans leur rapport sur la concertation, publié le 28 février 2023.

## Une stratégie multimodale et coordonnée avec les autorités luxembourgeoises

L'Etat est pleinement mobilisé pour adapter les infrastructures de transports et les services de mobilité au besoin de déplacement dans le nord de la Lorraine. L'amélioration de l'autoroute A31 via le projet A31bis est l'un des leviers d'une stratégie multimodale qui s'appuie sur l'ensemble des modes de transports en coordination continue avec le Grand-Duché du Luxembourg.

Notamment, les deux gouvernements ont signé en 2018 un protocole relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers qui prévoit un investissement conjoint pour une augmentation progressive de l'offre de places dans le train : 8 000 places supplémentaires par jour et par sens aujourd'hui et 22 000 à l'horizon 2030. De plus, la réalisation conjointe d'un schéma de mobilité transfrontalier concernant plus spécifiquement les transports sur route va débuter en mars 2024. Enfin, le Grand-Duché du Luxembourg réalise aussi jusqu'en 2030 des travaux d'élargissement de l'autoroute A3 avec l'objectif de dédier des voies aux transports en commun et au covoiturage.

## Les prochaines étapes

La décision ministérielle acte les principes d'aménagement du secteur nord du projet A31bis. L'objectif est maintenant de solliciter la déclaration d'utilité publique du projet.

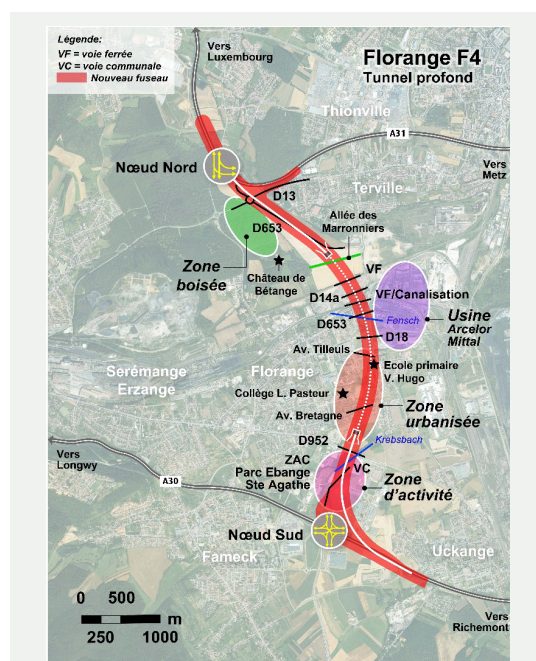
Tout d'abord, après l'organisation d'un comité de pilotage en février, la finalisation du dossier d'enquête publique est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Ensuite, les consultations interservices obligatoires locale et nationale ainsi que les saisines de l'Autorité environnementale et du Secrétariat général pour l'investissement auront lieu au 2<sup>nd</sup> trimestre. Enfin, la préparation de l'enquête publique commencera en septembre 2024 avec l'objectif de tenir celle-ci au dernier trimestre.

## 2/ La variante F4 est retenue pour le tracé de la section neuve du contournement ouest de Thionville

La décision du gouvernement acte notamment le choix de « la variante en tunnel du fuseau F4 » pour le contournement de Thionville.

La décision, tirant les conclusions de la concertation menée par l'Etat, précise que « la variante du fuseau F4 est de nature à garantir la meilleure réponse aux contraintes locales [...] afin d'assurer des dessertes optimales tout en maîtrisant les impacts grâce au tunnel profond » sur les milieux naturels et humains. Au contraire, elle indique aussi que le fuseau F5 « traverse des zones urbanisées de Florange » pouvant conduire à des destructions d'habitation, qu'il y aurait des « impacts importants sur la forêt domaniale de Florange ». De même, le fuseau F10 « ne comporte pas de raccordement à l'autoroute A30 et ne permet donc pas de mieux desservir les vallées et l'Orne et de la Fensch ».

Le tracé du secteur nord du projet A31bis via la variante F4 (tunnel profond) consiste en la création d'une nouvelle section longue de 7,9 km. Du sud au nord, les véhicules emprunteront l'autoroute A30, élargie à 2x3 voies puis, à l'échangeur de Sainte-Agathe, la nouvelle autoroute dont son tunnel long de 2,2 km dans lequel l'autoroute sera à 2x2 voies. Ce tunnel aboutira au nord de Florange pour rejoindre le tracé actuel de l'A31 à l'ouest de Thionville à l'échangeur de l'Etoile.



Carte - variante en tunnel du fuseau F4



## **PRÉFET DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **CONTACTS PRESSE**

**Préfecture de la Moselle**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

[pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

